

COMITE DE PILOTAGE CENTRE

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE LA REUNION DU 13/11/2019

La réunion du Comité de pilotage (Copil) du quartier Centre s'est tenue le mercredi 13 novembre 2019 de 20h à 21h50.

1. ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

- Retour sur l'étude du patrimoine bâti dans le quartier
- Point d'étape sur le projet Tram T10
- Questions et réactions diverses / agenda

2. PARTICIPANTS

- **Ville de Clamart**

- Élus délégués de quartier : Sylvie Donger, Patrice Roncari, Lucien Naïm
- Elu délégué aux transports : Serge Kehyayan
- Service Démocratie Locale : Elodie Chetrit
- Service Communication : Emmanuelle Silve-Tardy, directrice
- Service Transports, Parkings : Armelle Fricot, directrice

- **Membres du Comité de pilotage (Copil)**

- Présents : Mme Bonis Marchandin, M.Delloye, M. Jung, Mme Leclercq, Mme Sevestre, M. Touzeau.

- **Intervenants :**

- Cécile Mangin, directrice adjointe du Service Urbanisme de Clamart
- Philippe Caron, directeur des Mobilités – Département des Hauts-de-Seine
- Mathieu Pimor, adjoint chef de projet Tram 10 - Département des Hauts-de-Seine

3. SUJETS

1/ Retour sur l'étude du patrimoine bâti dans le quartier

- Objectifs et calendrier

Une étude pré-opérationnelle d'OPAH a été engagée afin d'orienter la Ville de Clamart dans la définition de sa politique d'intervention sur l'habitat privé du centre-ville, en portant un regard stratégique d'ensemble du secteur. Ses objectifs :

- S'inscrire dans un cadre plus large de valorisation et redynamisation du centre-ville
- Identifier les leviers d'action permettant la valorisation de l'habitat du quartier en tenant compte du contexte urbain
- Aider la Ville à définir sa politique en direction de l'habitat privé dans le centre-ville

Fin 2017 : Notification du marché au bureau d'étude

Mai 2018 : réunion de cadrage / comité technique

Novembre 2018 : comité de pilotage

Novembre 2019 : comité de pilotage

Janvier 2020 : lancement de l'aide municipale au ravalement

- Méthodologie
 - Apprécier l'état des bâtiments et des principales pathologies techniques susceptibles d'affecter la qualité des bâtiments et des logements.
 - Analyser un échantillon d'immeubles tests représentatifs.
 - Effectuer une enquête courrier auprès des propriétaires dont les adresses ont été repérées « dégradées » ou « en voie de dégradation ».
- Périmètre d'étude :



- Conclusions et actions possibles

Globalement, le bâti est en bon état, ou très ponctuellement dégradé. Il apparaît que le potentiel global d'intervention paraît insuffisant pour un dispositif programmé A.N.A.H. (type OPAH). Mais des actions hors dispositif programmé A.N.A.H. sont possibles, essentiellement :

- Travaux de ravalement de façades dans l'hyper centre-ville

- Accompagnement à la rénovation énergétique
- Prévention de la dégradation du bâti

- Modalités d'attribution et montant de l'aide

Le montant de cette aide serait défini chaque année, et ce pour une période de 5 ans. L'aide au ravalement serait octroyée sans conditions de ressources : au propriétaire du bâtiment, au syndicat de copropriété, ou au commerçant exploitant lorsque les travaux concernent la réfection des devantures commerciales.

Le dossier devra être préalablement envoyé ou déposé à l'Urbanisme en même temps que la demande d'autorisation d'urbanisme.

Le taux de subvention serait modulé selon la nature et la complexité des travaux.

Il pourrait s'élever jusqu'à 20% maximum du montant TTC des travaux dans la limite de 20 000€ par unité foncière, selon leur nature. Un bonus allant jusqu'à 5% serait accordé si les travaux de ravalement des façades s'accompagnent de travaux d'optimisation énergétique, de réfection des devantures commerciales et de valorisation architecturale et de travaux de mise en sécurité.

- Questions / réponses :

- Y a-t-il un droit d'accès aux informations liées aux lieux étudiés ? Un process sera mis en place par la direction de l'Urbanisme, à minima savoir si son domicile a été repéré dans le cadre de l'étude comme nécessitant une intervention. En revanche, s'agissant de données personnelles, il ne sera pas possible de communiquer des éléments plus précis sur d'autres adresses.

- Le service urbanisme va-t-il vérifier la justesse des devis établis par les entrepreneurs ? Oui, le service urbanisme se fera aider d'un AMO (assistant de maîtrise d'ouvrage).

- Comment sera composée la commission d'attribution ? Elle sera en partie composée d'élus, des services urbanisme et commerce, d'un représentant du Copil de quartier Centre.

- Les clôtures et toitures sont-elles comprises dans ce dispositif ? Non, car il ne s'agirait pas de ravalement. Au cas par cas pour les clôtures car si elles sont de nature à revaloriser l'habitation et l'esthétique sur le domaine public, cela pourra être pris en compte (exemple : remplacement de portail et des ferronneries pour redonner du cachet...)

Pour les toitures et leur réfection, elles pourront rentrer dans le volet optimisation énergétique si le gain attendu est significatif. Notre AMO devra alors en faire la démonstration.

- Le budget global du dispositif sera-t-il débattu ? Oui, en conseil municipal

À l'issue de cette présentation, Mme Donger demande aux membres si l'un d'entre eux souhaite représenter le Copil lors de cette commission. Contact par email au service DL.

2/ Point d'étape sur le projet Tram T10

- Le Tram T10 en bref

Un tracé de 8,2km, sur 4 communes. 14 stations, avec de nombreuses correspondances.

Le T10 circulera 7j/7, de 5h30 à 0h30. Il faudra compter un tramway toutes les 6min en heure de pointe, et 25min pour parcourir l'ensemble de la ligne. 25 000 voyageurs par jour sont attendus.

- Focus sur les arrêts à Clamart

L'arrêt Hôpital Béclère assurera une correspondance avec le tram T6.

Le terminus sera place du Garde, en face de la poste.

- Les maîtres d'ouvrage du projet

Le Département assure l'ensemble des aménagements urbains : trottoirs, routes, pistes cyclables, espaces verts, arbres et mobilier urbain.

Ile-de-France Mobilités gère le système de transport : rames, plateformes, stations, atelier-garage.

- Le financement du projet
 - Infrastructure (351 millions d'euros) : 49% Région, 30% Département, 21 % Etat
 - Matériel roulant (35 millions d'euros) : 100% Ile-de-France Mobilités
 - Fonctionnement (6,4 millions d'euros / an) : 100% Ile-de-France Mobilités
- Le calendrier
 - Actuellement : fin des travaux préparatoires (enfouissement RTE jusqu'au 1^{er} semestre 2020) et dévoiements des réseaux
 - 2020 à 2022 : travaux du tramway, aménagements urbains et atelier-garage
 - 2023 : tests et mise en service
- Organisation des travaux du tramway

4 grandes étapes, générant des mouvements d'emprise. Maintien d'une voie de circulation dans chaque sens. Préservation du cheminement piéton et des accès riverains.

- Dispositif de communication

Pour s'informer sur le projet, plusieurs possibilités : le site de la Ville, le site dédié (tram10.fr), la lettre d'information (boitée 500m autour du tracé, disponible dans les lieux d'accueil au public et sur le site de la ville), la newsletter (abonnement), l'agent de proximité : Roxane - 06 99 41 41 19 - roxane.contact@tram10.fr et enfin les panneaux à proximité du tracé.

- Questions :
 - Qu'en est-il du projet de 3^{ème} voie le long de l'avenue Claude Trébignaud ?

1 voie montante, 1 voie descendante et une troisième centrale qui s'inverse en milieu de parcours et qui sert de voie de réserve à chaque extrémité. Soit au carrefour Béclère : 1 voie de descente et deux voies de montée et carrefour Place du Garde : 2 voies de descente et 1 voie de montée.

Par rapport au projet initial, il convenait de mieux tenir compte de la réalité de la circulation.

M. Caron indique qu'une étude d'impact aura lieu, mais cela n'aura pas d'incidence sur le calendrier.

- Sait-on de combien de voitures le projet va-t-il faire baisser le nombre ?

Environ 9% passeraient de la voiture au tram, mais les études montrent que ce transport ne fait pas forcément réduire le nombre de voitures sur le long terme.

- Les autres moyens de transport seront-ils conservés ? Oui. Des études sont menées par IDFM. Le bus par exemple demeure un bon moyen de transport complémentaire, compte-tenu du nombre important d'arrêts.

3/ Questions et réactions diverses

- Rue piétonne : une réfection de la chaussée est-elle prévue ? La question sera remontée.
- Le club house de football est souvent fermé. Cela s'explique par le fait que les clubs manquent parfois de bénévoles.
- Stade Hunebelle : actuellement, problème d'étanchéité dans la salle de musculation. Une action est en cours. Mme Donger indique qu'un nouveau marché a été passé à la Ville, pour l'entretien des gouttières notamment.

4/ Agenda et actualités

- 14 décembre : collecte solidaire par Eco-Systèmes, pour le petit électro-ménager, place du Marché de la Fourche

La séance est levée à 21h50 heures.